

Ville de SAULT-LÈS-RETHEL (Ardennes)

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du lundi 19 juin 2023

N° 019-2023

Conseillers

Nombre en exercice : 19

Nombre de présents : 12

Procurations : 3

Nombre de votants : 15

Votes

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Date de la convocation

13 juin 2023,

affichée le 13 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix-neuf juin, à vingt heures quinze, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur KOCIUBA, Maire.

Etaient présents : Mmes DUBRUNQUEZ, EMON, FONTAINE B, JACOB, POUPONNEAU, SIMON

MM. KOCIUBA, CAPITAINE, DENIS, GOURNET, LEJEUNE, STIENNE

Absents excusés :

Mme FONTAINE N. qui donne pouvoir à Mme JACOB

Mr LAQUEUE qui donne pouvoir à Mr DENIS

Mme BENYAHIA qui donne pouvoir à Mr KOCIUBA

Mr MAQUIN

Absents : Mr BRIZION, Mr KRAWIEC, Mme TOUROLLE

Secrétaire de séance : Annie SIMON

Le procès-verbal du 18 avril 2023 est approuvé.

Objet : Suppression d'un emploi de rédacteur principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} juillet 2023

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que, considérant la vacance de l'emploi de secrétaire générale sur le grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet suite à la création d'un emploi de secrétaire générale sur le grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} février 2023, il est nécessaire de supprimer ledit emploi permanent de rédacteur principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} juillet 2023.

Monsieur le Maire informe que le Comité Social Territorial a émis un avis favorable à l'unanimité lors de sa séance du 17 avril 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- **DÉCIDE** de supprimer l'emploi de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2023.
- **D'ADOPTER** le tableau des emplois comme suit à compter du 1^{er} juillet 2023:

Filière IS 20/06/2023 ; Continûe exécution IS 20/06/2023			
CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE (Nombre heures et minutes)
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	2	35/35 ^{ème}
		1	18/35 ^{ème}
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	1	35/35 ^{ème}
TOTAL = 4			
FILIERE TECHNIQUE			
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	1	35/35 ^{ème}
Adjoint technique	C	4	35/35 ^{ème}
		1	18/35 ^{ème}
TOTAL = 6			

La secrétaire de séance,



Le Maire, Michel KOCIUBA



En séance, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme, Sault-lès-Rethel, le 20 juin 2023
Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission
en sous-préfecture le 20 juin 2023
de la publication le 20 juin 2023
Mise en ligne sur le site internet le 20 juin 2023